



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question David Bonny / Nicolas Repond

2017-CE-171

Etonnant retour possible de Cardinal sur le site de l'ancienne brasserie, à Fribourg

I. Question

Nous avons été étonnés par l'annonce récente d'un retour possible d'une « micro-brasserie » Cardinal sur le site de blueFACTORY, à Fribourg. En effet, en juin 2011, la production de Cardinal s'achevait et la direction de Feldschlösschen abandonnait totalement le site de Fribourg au détriment de son usine, à Rheinfelden, en Argovie.

Après le départ de Cardinal de son site en ville de Fribourg, des petits brasseurs (Fri-Mousse, La Brasserie artisanale du Chauve, Freiburger Biermanufaktur, par exemple) reprenaient alors courageusement et à leur risque le flambeau de la tradition brassicole dans le canton. Petit à petit, des micro-brasseries locales ont réussi à faire leur place dans le paysage brassicole fribourgeois et s'implanter dans la distribution de la bière.

Dès lors, nous souhaiterions savoir :

1. Qui a réellement contacté qui, entre blueFACTORY et Feldschlösschen, pour faire revenir Cardinal et depuis quand ces contacts ont-ils lieu ?
2. Quelle est la stratégie des responsables de blueFACTORY d'ouvrir à nouveau une micro-brasserie Cardinal sur un site dédié au développement des hautes technologies ?
3. Sachant que les brasseries ou micro-brasseries sont gourmandes en énergie, qu'en sera-t-il du concept Zéro carbone avec l'implantation d'une telle entité ?
4. En cas de retour de Feldschlösschen à blueFACTORY, quelles sont les garanties pour que cette entreprise reste à moyen et à long terme sur le site ? Comme vécu dans le passé, un départ anticipé de leur part laisserait une micro-brasserie vide, car, pendant encore 20 ans environ, toute autre activité brassicole est interdite sur le site de blueFACTORY.
5. Que paiera Feldschlösschen pour s'installer à blueFACTORY ?
6. Combien l'installation de cette micro-brasserie au sein de la Halle grise en coûtera-t-elle au canton, alors que l'ensemble de la réaffectation de la Halle grise est compris entre 15 et 18 millions de francs ?

10 juillet 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner que la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFFSA) a pour but de promouvoir, développer, construire, exploiter et gérer le quartier d'innovation sis sur l'ancien site de la brasserie Cardinal, à Fribourg. Ses actionnaires sont l'Etat et la Ville de Fribourg, qui détiennent chacun la moitié des actions.

La mission principale de BFFSA consiste en la construction et la location de surfaces, dans une première phase à des projets de contenu (plateformes technologiques) installés sur le site puis, dans une deuxième phase, à d'autres entreprises, dans le but de stimuler et d'assurer le développement de nouveaux produits, notamment en favorisant le transfert des connaissances et technologies entre les Hautes écoles, les institutions de recherche et de développement (R&D), les entreprises et les marchés. Par son caractère de quartier, le site est également appelé à devenir un lieu de vie dans lequel seront aussi intégrés, entre autres, des restaurants, des projets culturels et des logements. De par son impact sur le territoire communal, des sujets tels que l'urbanisme et la mobilité ont une part importante dans l'ensemble du projet.

1. *Qui a réellement contacté qui, entre blueFACTORY et Feldschlösschen, pour faire revenir Cardinal et depuis quand ces contacts ont-ils lieu ?*

L'acte de vente passé entre les autorités fribourgeoises et la société Feldschlösschen en 2011 spécifiant un devoir d'information et d'autorisation dans plusieurs domaines, des contacts réguliers ont lieu entre les deux sociétés notamment pour traiter des sujets tels que l'activité brassicole, l'exclusivité des produits ou le changement d'affectation de zone à bâtir. Ces contacts sont menés par la vice-présidence du Conseil d'administration et la direction de BFFSA.

2. *Quelle est la stratégie des responsables de blueFACTORY d'ouvrir à nouveau une micro-brasserie Cardinal sur un site dédié au développement des hautes technologies ?*

Ce projet est né dans le contexte de la rénovation de la Halle grise du quartier de l'innovation. La société BFFSA va la transformer pour faire place à des laboratoires et à des bureaux, mais a aussi la volonté d'y implanter des lieux de rencontre. Ces éléments figurent dans le cahier des charges du projet de rénovation et ont été communiqués en juin 2017 lors de la présentation du lauréat du mandat d'étude parallèle (MEP) du projet de réaffectation de la Halle grise.

La volonté de BFFSA est d'offrir un lieu pour les échanges et le team building. Dans la mesure où blueFACTORY est implanté sur le site d'une usine brassicole, la société a trouvé intéressant de prévoir une microbrasserie pour relier le site au patrimoine. Il ne s'agit pas de lancer un nouveau produit grand public, mais plutôt d'offrir aux résidents du quartier et à la population un outil pour l'échange et le partage des idées en leur permettant accessoirement de consommer local.

3. *Sachant que les brasseries ou micro-brasseries sont gourmandes en énergie, qu'en sera-t-il du concept Zéro carbone avec l'implantation d'une telle entité ?*

Ce projet s'oriente essentiellement vers une brasserie-restaurant ou une microbrasserie dont la production est dédiée à la consommation propre et en aucun cas à des volumes industriels mais à ceux d'un établissement public ou d'un restaurant d'entreprise. L'évolution du génie des procédés dans le domaine brassicole permet de développer une micro-brasserie en adéquation avec le concept Zéro carbone du site. Cette installation serait alimentée entièrement par des sources renouvelables et réutilisables comme l'énergie solaire ou la chaleur résiduelle provenant d'autres installations du

site. Les ingrédients principaux pour la bière seraient produits localement chaque fois que possible, réduisant ainsi l'impact des transports dans l'empreinte carbone. Il est aussi à relever que les domaines scientifiques jouant un rôle en micro-brasserie sont variés et comprennent la génétique des plantes et des micro-organismes, la biologie moléculaire, la microbiologie, la chimie minérale, organique et analytique ainsi que le génie des procédés (génie chimique et biochimique). Ces domaines scientifiques sont largement couverts par les plateformes technologiques déjà présentes sur le site tel que le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) ou le Biofactory Competence Center (BCC).

4. *En cas de retour de Feldschlösschen à blueFACTORY, quelles sont les garanties pour que cette entreprise reste à moyen et à long terme sur le site ? Comme vécu dans le passé, un départ anticipé de leur part laisserait une micro-brasserie vide, car, pendant encore 20 ans environ, toute autre activité brassicole est interdite sur le site de blueFACTORY.*

BFFSA a l'obligation d'obtenir l'aval de de la société Feldschlösschen pour toute nouvelle activité brassicole. Cette obligation prend fin vingt-cinq ans après la signature du contrat de vente mais n'exclue pas un partenariat avec d'autres acteurs pour exploiter une micro-brasserie sur le site. En cas d'un départ anticipé de Feldschlösschen et avec son accord, cette micro-brasserie pourrait potentiellement être ouverte à plusieurs brasseurs de la place.

5. *Que paiera Feldschlösschen pour s'installer à blueFACTORY ?*

Aucune condition particulière de l'acte de vente n'est liée à l'implantation de Feldschlösschen, BFFSA mettant à disposition ses infrastructures selon les prix pratiqués sur le site. En cas d'exploitation d'un établissement public ou d'un restaurant d'entreprise, BFFSA a l'obligation d'y servir et vendre exclusivement des produits du groupe Feldschlösschen. Cette obligation prend fin après une durée d'exploitation de cinq ans et est la seule contrainte financière imposée à BFFSA dans le cadre de l'implantation d'une brasserie-restaurant.

6. *Combien l'installation de cette micro-brasserie au sein de la Halle grise en coûtera-t-elle au canton, alors que l'ensemble de la réaffectation de la Halle grise est compris entre 15 et 18 millions de francs ?*

Un mandat d'étude parallèle (MEP), présenté à la presse en juin 2017, a défini les axes de réaffectation de ce bâtiment et de son exploitation économique. Le financement de la réaffectation de l'ancienne halle d'embouteillage (Halle grise) est entièrement à la charge de BFFSA. L'Etat n'envisage pas de participer financièrement à l'installation d'une micro-brasserie sur le site, ce type de projet étant avant tout du ressort du secteur privé.

29 août 2017